



**Jeudi 28 janvier 2010 de 9h30 à 17h au Conseil Régional de Bourgogne
Salle des séances – 17 bd de la Trémouille à Dijon**

La journée est animée par IETI Consultants

Programme

9h30 : accueil café

Matinée : 9h45-12h30

- Introduction et rappel des actions entreprises par GéoBourgogne (Alain MORVAN, Directeur Général Adjoint -Conseil Régional de Bourgogne)
- Restitution de l'Etat des lieux (partie INSPIRE)
- La directive INSPIRE et le cadre juridique de la diffusion des données publiques : principes fondateurs, enjeux et impacts sur les acteurs publics, qui est concerné ?, calendrier et règles de mise en œuvre, responsabilité des acteurs dans le catalogage de la donnée (producteur/diffuseur)
- Obligations juridiques pesant sur les acteurs publics producteurs de données géographiques
- Questions réponses sur la directive INSPIRE

Après-midi : 14h-17h

- Restitution de l'Etat des lieux : partie catalogage
- Concepts de base du catalogage des données
- Présentation du plan de formation
- Questions réponses
- Quelle est l'organisation au niveau national ? Comment la France est-elle représentée au niveau européen ? (Marc LEOBET, Ministère de l'écologie, Mission de l'information géographique)
- Bilan de la journée